

**Présentation
de l'opération d'aménagement
du diffuseur d'accès
au Parc Grand Ouest sur l'A81**





Le Syndicat mixte du Parc de développement Economique de Laval-Mayenne (PDELM) et l'Etat se sont mis d'accord, en 2016, pour réaliser **un accès autoroutier à proximité du parc d'activité, dénommé désormais Parc du Grand Ouest, situé entre les diffuseurs de Vaiges et de Laval Est sur l'A81.**

La création du diffuseur de Laval - Mayenne, dans le cadre du Plan d'investissement routier, va permettre **le développement de la zone d'activités dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité pour les usagers.**

Ce projet s'appuie également sur le réaménagement des anciennes aires de services de Laval - Bonchamp et Laval - le Coudray en aire unilatérale bidirectionnelle : l'aire de la Mayenne, mise en service en juillet 2017.

Le futur diffuseur sera connecté au giratoire d'accès de cette aire d'autoroute.

VINCI Autoroutes - Réseau Cofiroute a ainsi pris en charge **la réalisation du passage supérieur de traversée de l' A81** et du giratoire, dans le cadre de l'aménagement de cette aire et qui sera utilisé pour le diffuseur d'accès au parc d'activité.



Le plan d'investissement autoroutier

D'un montant total de **près de 700 M€ au niveau national**, ce plan s'inscrit dans les priorités du Gouvernement pour améliorer la mobilité des Français :

- **il répond aux besoins de mobilité du quotidien, en permettant la création de nouveaux points d'échanges autoroutiers**, la plupart situés sur des axes de trajets domicile-travail aux abords de grandes agglomérations comme dans les territoires ruraux ;

- **il permet de diminuer l'impact des autoroutes sur l'environnement**, avec notamment la réalisation d'ouvrages de franchissement pour la faune, l'amélioration du traitement des eaux de ruissellement ou la suppression de points de bruits trop élevés. Ce sont ainsi environ 230 M€ qui seront investis pour rendre plus propre la mobilité sur les autoroutes concédées ;

- il prévoit enfin **la création de plus de 4 500 places de covoiturage aux abords des autoroutes**, pour favoriser l'essor de ces nouvelles mobilités partagées.

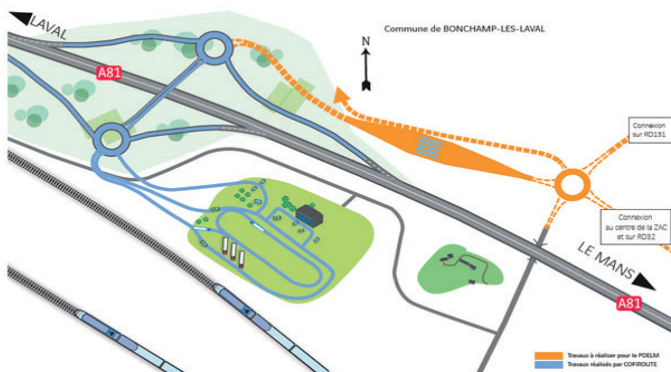
Ce plan répond à **une demande forte des collectivités locales** à travers tout le pays, qui sont à l'origine et portent depuis des années **des projets utiles à la desserte de leur territoire, et qui attendaient un tel levier pour les rendre possible.** A ce titre, **ce sont les collectivités locales concernées qui assureront environ la moitié du financement de ces nouveaux diffuseurs autoroutiers.**



Un nouveau diffuseur autoroutier pour le développement de la zone d'activités dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité

L'opération comprend la réalisation d'**une jonction routière reliant le giratoire nord de l'aire de services de la Mayenne** au giratoire prévu sur la RD131 déviée, **une gare de péage située sur cette bretelle** ainsi que **l'éventuel rétablissement du Chemin de la Brindière** pour conserver la desserte locale du hameau de La Sauvagerie.

Ces points seront soumis à la concertation.



Le trafic attendu sur ce diffuseur sera à terme de l'ordre de **3 000 véhicules par jour** (à l'horizon 2040), **la grande majorité du trafic sera essentiellement effectuée par les usagers se rendant sur le Parc Grand Ouest.**

Le projet s'appuie sur **le réaménagement des anciennes aires de services de Laval en une seule aire unilatérale bidirectionnelle**, permettant ainsi **une mutualisation des ouvrages notamment la réalisation du passage supérieur de traversée de l'A81**, pris en charge par VINCI Autoroutes.

Le futur diffuseur de Laval Mayenne permettra d'**accompagner le développement économique de l'agglomération**. Ce projet représente environ 75 000 heures de travail réparties sur 18 mois de travaux et 20 personnes travaillant à plein temps.

La participation des collectivités au financement de l'opération s'élève à **7,77 M€ HT répartie pour moitié entre le Conseil départemental de la Mayenne et Laval Agglomération : 5,80 M€ HT au titre de l'investissement et 1,97 M€ HT relatif au coût d'exploitation.**

VINCI Autoroutes réseau Cofiroute prend en charge le solde du financement de l'opération y compris le coût d'exploitation du diffuseur, sur la durée restante de la concession.

Les enjeux du projet

L'objectif prioritaire de ce diffuseur est de **desservir le Parc du Grand Ouest et ainsi contribuer fortement à développer la dynamique économique** dans la zone est de l'agglomération de Laval.

Dans ce cadre, les enjeux du projet reposent principalement sur **la préservation du cadre de vie des riverains et l'environnement** pendant et après les travaux, **la protection de la ressource en eau et l'intégration dans le paysage et la préservation de la biodiversité.**



Le calendrier prévisionnel du projet

Juin 2019

Annonce de la concertation sur le diffuseur avec celle du Parc du Grand Ouest

Septembre - octobre 2019

Concertation publique

Fin 2019

Bilan de la concertation publique

2020-2021

Etudes

Fin 2020 - début 2021

Enquête publique

Mi-2021

Déclaration d'utilité publique

2022

Maitrise foncière et passation des contrats

2023- 2024

Travaux

Mi-2024

Mise en service prévisionnelle

Septembre 2006

Accord de l'Etat sur le principe de l'étude d'opportunité/faisabilité

Décembre 2006

Premier résultat des études et analyse d'une solution alternative d'un barreau routier

Mars 2009

Relance du projet selon l'implantation de la zone logistique

Mars 2010

Nouvelle étude de faisabilité

Novembre 2010

Présentation de 5 nouvelles solutions

Novembre 2014

Nouvelle demande prenant en compte le programme de réaménagement des aires Laval - Bonchamp et Laval - Le Coudray et de l'adossement sur l'ouvrage de franchissement créé

Octobre 2015

Convention pour complément d'études, demandé par l'Etat

Juillet 2016

Présentation de la solution permise par le réaménagement de l'aire de services de Laval-Mayenne

Juillet 2016

Lancement de la négociation du Plan d'Investissement Autoroutier et du 18^{ème} avenant au contrat de concession du réseau COFIROUTE pour VINCI Autoroutes

Août 2018

Publication du décret approuvant le 18^{ème} avenant au contrat de concession, incluant le projet de diffuseur du Parc du Grand Ouest

Une démarche concertée avec le territoire

Le projet de diffuseur de Laval Mayenne est issu d'une concertation de longue date avec le territoire.

Décembre 2003

Echanges entre VINCI Autoroutes réseau Cofiroute et Laval Agglomération pour étudier un diffuseur complémentaire entre Laval et Vaiges

Mars 2006

Projet de développement de zone économique multimodale à l'est de Laval et demande d'un nouveau diffuseur à l'est de Laval

Mai 2006

Convention d'étude entre VINCI Autoroutes réseau Cofiroute, le Conseil départemental et Laval Agglomération



Contacts presse

Département de la Mayenne

Nathalie Moreau

02 43 66 53 38 - 06 88 49 33 95 / nathalie.moreau@lamayenne.fr

Laval Agglomération

Marie-Frédérique Rossignol

02 43 49 43 34 - 06 77 62 40 09 / marie-frederique.rossignol@agglo-laval.fr

VINCI Autoroutes

Catherine Galerne Gloaguen

06 19 31 30 85 / catherine.galerne-gloaguen@vinci-autoroutes.com

Sylvie Marty

06 17 56 93 60 / sylvie.marty@vinci-autoroutes.com